

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN  
COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI LE 14 JUIN 2018

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, le jeudi 14 juin 2018 à 19h30 étaient présents : Madame Chantale Gagnon, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.  
Absente : Diane Giguère

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de l'ordre du jour.

18-06-9408

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Félix Laberge, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, APPUYÉ PAR le conseiller Simon Marcoux, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**2. Adoption du second projet de règlement #18-658 modifiant le règlement de zonage 16-642, de façon à ajouter des dispositions relatives au contingentement des usages; agrandir la zone C-121 à même une partie de la zone H-120 et à ajouter l'usage «terrain de stationnement pour véhicules lourds» dans la zone C-121; modifier des dispositions concernant les abris d'auto et les abris à bois de chauffage »**

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le premier projet de règlement le 4 juin 2018 ;

ATTENDU QUE le conseil a tenu le 14 juin 2018, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ;

18-06-9409

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR le conseiller Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ,

QUE le conseil adopte le second projet de règlement #18-658 modifiant le règlement de zonage 16-642, de façon à ajouter des dispositions relatives au contingentement des usages; agrandir la zone C-121 à même une partie de la zone H-120 et à ajouter l'usage «terrain de stationnement pour véhicules lourds» dans la zone C-121; modifier des dispositions concernant les abris d'auto et les abris à bois de chauffage »

**3. Avis de motion pour adopter le règlement #18-658 modifiant le règlement de zonage 16-642, de façon à ajouter des dispositions relatives au contingentement des usages; agrandir la zone C-121 à même une partie de la zone H-120 et à ajouter l'usage «terrain de stationnement pour véhicules lourds» dans la zone C-121; modifier des dispositions concernant les abris d'auto et les abris à bois de chauffage »**

Un avis de motion est donné par le conseiller Félix Laberge qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement afin d'adopter le règlement #18-658 modifiant le règlement de zonage 16-642, de façon à ajouter des dispositions relatives au contingentement des usages; agrandir la zone C-121 à même une partie de la zone H-120 et à ajouter l'usage «terrain de stationnement pour véhicules lourds» dans la zone C-121; modifier des dispositions concernant les abris d'auto et les abris à bois de chauffage »

**4. Période de questions**

**5. Levée de la séance**

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

18-04-9410

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantale Gagnon, que la présente séance soit levée, il est 19h40, APPUYÉ PAR le conseiller Roger Roy , ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

---

Pierre Lefrançois, Maire

---

Thibert Lescot, Secrétaire-trésorier par intérim